

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 033-213301518-20250404-2025_04_03-DE

Berger Levrault

DELIBERATION n° 2025-04-02

Nbre de Conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	10

OBJET : MISE A JOUR DU
TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François JOYÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

PRESENTS : Jean-François JOYÉ, Jean-Marie HÉRAUD, Franck CHASSIN, Patrice SOPENA, Dominique DIDIER, Marie-Pascale FEBVIN, Régine LAMBERT, Jean-Pierre GENAIN, Claudine HÉRAUD, Jean-Michel PICQ.

ABSENTS-EXCUSES : Bernard ARDOIN, Laurent QUÉRION, Thierry COURJAUD Virginie FAURE, Benoit VIAUD.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie HÉRAUD

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Considérant le tableau des emplois adopté par les membres du Conseil Municipal.

Le maire soumet à l'assemblée que le poste de Rédacteur pour exercer les missions de secrétaire général de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants sera vacant au 1^{er} avril 2025, et qu'il sera pourvu à partir du 1^{er} mai 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **DÉCIDE** d'adopter, à l'unanimité des membres présents, le tableau des emplois proposé ci-après qui prendra effet aux dates indiquées au recto,

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1 poste à 35 h
Rédacteur Secrétaire Général de Mairie	B	1	1 poste à 14 h
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 14 h
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 80 %
Adjoint administratif territorial	C	1	1 poste à 35 h
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3 postes à 35 h
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 35 h
Adjoint technique territorial	C	1	1 poste à 35 h
FILIERE SOCIALE			
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	1	1 poste à 90 %
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 35 h

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 07/04/2025

Le Maire
J-F JOYÉ

Secrétaire de séance :
Jean-Marie HÉRAUD



Affiché le : 14 AVR. 2025

Transmis au représentant de l'état :

14 AVR. 2025